



Déclaration de principes relative au respect des droits de l'Homme

Version: Août 2020

Contenu

1. Champ d'action
2. Standards, orientations et organisations
3. Déploiement
4. Organisation et responsabilités
5. Perspectives

Veillez noter que ce document est la traduction française du document officiel en allemand. Seule la version en langue allemande fait foi. Cette dernière est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.aldi.fr/rapport-rse/2019/telechargements>.

1. Champ d'action

En tant qu'entreprise internationale, ALDI Nord s'engage à protéger les droits de l'Homme et à combattre toute violation de ces droits. Notre engagement englobe nos activités commerciales ainsi que les relations d'affaires et impacts indirects qui en découlent ainsi que nos relations commerciales et les impacts indirects engendrés par nos activités.

ALDI respecte tous les droits de l'Homme internationalement reconnus. Certains aspects des droits de l'Homme sont particulièrement importants pour nous, du fait que nos actions puissent avoir un impact particulier sur eux. Ceci inclut la discrimination, la santé et la sécurité, la liberté d'association, la rémunération, les temps de travail, le travail des enfants ainsi que le travail forcé. Nous évaluons régulièrement notre impact sur les droits de l'Homme en coopération avec des experts indépendants.

2. Standards, orientations et organisations

Nous nous sommes engagés à respecter les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et droits de l'Homme (PDNU), adoptés en 2011.

Les standards et les orientations suivantes définissent notre champ d'action :

- la Déclaration universelle des droits de l'Hommes des Nations Unies
- la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies
- les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- les directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)

Ces valeurs et standards reconnus reflètent également nos propres principes, qui constituent un cadre solide pour tous nos collaborateurs et partenaires commerciaux :

- Politique RSE : notre politique RSE définit notre vision de l'engagement vis à vis de l'Homme et de la planète
- Accord complémentaire social compliance : l'accord complémentaire sur les normes sociales reflète notre engagement en faveur des droits de l'Hommes et de conditions de travail équitables et ce, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Code de conduite amfori BSCI : le code de conduite amfori BSCI regroupe de nombreuses valeurs et principes afin d'améliorer les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement.
- Principes généraux de la déclaration de mission de l'entreprise et de la direction

3. Déploiement

Nous évaluons en permanence l'impact de nos actions sur les droits de l'Homme et définissons des actions prioritaires suite à une analyse des risques basée sur la gravité de leur impact potentiel sur les droits de l'Homme. Dans ce contexte, nous sommes conscients que certains groupes tels que les minorités et les femmes, peuvent être plus vulnérables face à la violation de leurs droits fondamentaux. Nous continuerons pour cela à développer le dialogue avec les différentes parties prenantes locales et ceux susceptibles de subir des violations au regard des droits de l'Homme.

Nous avons pour objectif de prévenir et minimiser les risques identifiés en priorisant et en menant les actions en conséquence. Ceci implique notamment d'adapter nos méthodes de management et d'achat grâce à la sensibilisation et la formation de nos collaborateurs, de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux. Dans les cas où notre influence serait insuffisante, pour agir, nous nous associerons avec d'autres acteurs dans des initiatives regroupant les différents acteurs de l'industrie et les parties prenantes.

Les mécanismes de réclamation constituent des moyens efficaces pour identifier les non conformités à un stade précoce. Nous avons, pour cette raison, développé ce type de système pour nos collaborateurs ainsi que pour nos partenaires commerciaux. Néanmoins, en tant que dernier maillon d'une chaîne d'approvisionnement longue et parfois complexe, nous avons identifié des enjeux spécifiques dans le déploiement de ce type de système dans les pays où sont fabriqués nos produits non alimentaires notamment. Afin de relever ces défis, nous développons de nouveaux concepts afin de permettre l'accès à ces systèmes d'alerte, tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous considérons la transparence comme un élément clé de notre engagement pour le respect des droits de l'Homme. Nous avons, en ce sens, entamé une communication plus transparente sur notre chaîne d'approvisionnement et communiquons ouvertement sur les risques associés et les actions menées. Nous continuerons à faire preuve de transparence dans nos efforts en matière de droits de l'Homme.

4. Organisation et responsabilités

Les Directeurs des sociétés ALDI Nord sont responsables du bon déploiement et du respect du présent engagement en faveur des droits de l'Homme.

Une équipe d'experts dédiés aux droits de l'Homme et à la chaîne d'approvisionnement travaillent au sein d'ALDI Einkauf GmbH & Co. oHG. En complément de la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et droits de l'Homme, cette équipe examine le travail effectué par les unités CR d'ALDI basées au Bangladesh et à Hong Kong, lesquelles contrôlent sur place les conditions de travail tout au long de nos chaînes d'approvisionnement.

En outre, les départements Achat au niveau national disposent d'équipes RSE chargées de coordonner les mesures en tenant compte de la diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme.

5. Perspectives

Nous sommes conscients que la mise en œuvre de mesures garantissant le respect des droits de l'Homme est un process continu, et bien qu'il y ait encore de nombreux objectifs à atteindre, nous nous engageons à faire continuellement progresser notre engagement pour les droits de l'Homme.

Rolf Buyle

Directeur

International Buying/ Corporate Responsibility/ Quality Assurance

ALDI Einkauf GmbH & Co. oHG

Publié par:

ALDI Einkauf GmbH & Co. oHG
Eckenbergstraße 16A
45307 Essen

© ALDI Einkauf GmbH & Co. oHG | 2020

